

# Derrière le succès du film « Un p'tit truc en plus », la réalité des séjours adaptés pour adultes handicapés

10 septembre 2024

Le 9 août 2023, dix personnes en situation de handicap meurent dans l'incendie d'un gîte à Wintzenheim (Haut-Rhin) lors d'un séjour adapté. Le drame marque les esprits, mais son récit s'éteint sur des braises encore chaudes. Quelques mois plus tard, plus personne n'en parle alors que le film *Un p'tit truc en plus* sort au cinéma en avril 2024. Ce carton d'audience, réalisé par Artus, offre une image des vacances adaptées organisées (VAO) pour adultes handicapé·es très éloignée de celle donnée par un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), sorti dans la foulée.

Dans [une mission d'évaluation](#), l'Igas rend compte à la fois d'une satisfaction des vacanciers pour ces séjours (à 82 %), mais aussi des nombreuses difficultés d'un secteur insuffisamment réglementé, en grande partie géré par des associations aux faibles marges de manœuvre.

## Un personnel trop peu formé

Il y a une vingtaine d'années, alors que Pascale Vétier

accueille sa sœur, de retour de séjour, elle la voit revenir avec une côte fêlée. « *Lors d'un transfert depuis son fauteuil vers les toilettes, elle a glissé. Ça peut aussi m'arriver, relativise-t-elle. Mais la personne chargée d'elle n'a pas su la rattraper.* » C'est une des principales problématiques relevées par le rapport de l'Igas : le personnel, sur ce type de séjour, n'est souvent pas, ou peu, formé au handicap.

Et c'est toujours le cas actuellement. Si, depuis, le cadre réglementaire des VAO a été défini par l'[instruction du 10 juillet 2015](#), aucune obligation de qualification ou de formation des accompagnateurs n'est requise. De simples recommandations sont formulées, laissant la qualité du séjour à la bonne appréciation des opérateurs. Ainsi, les pratiques sont très variables sur les 213 organismes agréés.



Certains proposent des séjours individuels à la carte, d'autres en groupe, et la vigilance est plus ou moins accrue sur les embauches. *« Il manque tellement de monde qu'ils peuvent parfois prendre des dingos »*, blâme Florian\*, 29 ans. Parti en vacances avec APF Évasion à l'été 2023, il s'est *« vu mourir »*.

*« L'accompagnateur poussait mon fauteuil comme un fada, se rappelle-t-il. Jusqu'à ce que, dans une pente particulièrement raide, il me lâche, pour rire. J'ai eu super peur et j'ai vécu ça comme une atteinte à ma dignité. »*

À ce propos, le directeur d'APF Évasion, Christophe Roy, qui n'était pas en poste au moment des faits, affirme que, depuis, le personnel est recruté selon un système de double entretien, sans que cela exclue la possibilité *« d'une mauvaise surprise »*, *« comme cela peut arriver dans toute organisation »*.

Autre cas, l'été dernier, à Annot, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Un séjour de la société Cap Évasion a été interrompu par la préfecture en raison de la disparition d'un vacancier. Il *« a bien failli y passer après une nuit tout seul en pleine montagne, on l'a retrouvé complètement déshydraté »*, se remémore un témoin qui met en cause une *« organisation défaillante »* portée par des *« novices »*.

Le salaire des accompagnateurs est dérisoire. Les

montants varient entre 29 et 80 euros brut quotidiens, pour des journées interminables.

La préfecture, après une inspection, a relevé de « nombreux événements graves mettant en danger les personnes », selon [France 3](#) en raison de « conditions d'accueil des vacanciers ne présentant pas les garanties attendues en matière de sécurité, santé, bien-être et confort des personnes accueillies ». Réponse de Cap Évasion : « Eux, ils étaient heureux là-bas, et ils ont vu leurs vacances écourtées... »

Cuisine, entretien des locaux, gestion des activités, transports, soin de la personne, administration des médicaments... Sur place, les accompagnateurs doivent tout gérer. Recrutés sous contrat d'engagement éducatif (CEE), qui s'applique avec des conditions dérogatoires au droit du travail en termes de rémunération et de temps de repos, leur salaire est dérisoire. Mediapart a pu consulter de nombreux bulletins de paye, dont les montants varient entre 29 et 80 euros brut quotidiens, pour des journées interminables.

Théo\*, accompagnateur pour la société Vacancia, a tenu des comptes lors d'un séjour dans le Périgord à l'été 2023. Sur une semaine, il commençait presque toujours à 6 heures et finissait vers minuit. D'autres accompagnateurs qui ont travaillé l'été dernier confirment qu'en un an les choses n'ont pas évolué sur ce terrain.

L'épuisement qui en résulte n'est pas sans incidence sur les personnes en situation de handicap, d'après Enora Forestier, ancienne coordinatrice du pôle vacances de l'Association des familles d'enfants handicapés (AFEH), qui raconte avoir déjà vu « *deux personnes en train de monter une rampe avec une personne en fauteuil et, de fatigue, oublier de mettre les freins, entraînant la chute du vacancier sur trois marches* ».

Au-delà du flou lié au manque de réglementation pour l'organisation des VAO, les manquements sont longtemps passés sous les radars, en partie à cause d'une « *quasi-absence de données quantitatives et qualitatives des réalités de ce secteur à l'échelle nationale* », pointe l'Igas. En effet, si la création d'un système d'information pour regrouper les agréments des structures et les éventuels signalements était prévue entre 2015 et 2017, le chantier a été abandonné en cours de route.

Jusqu'à peu, aucun répertoire n'existait non plus pour lister les hébergements accueillant les séjours et s'assurer de leur conformité aux normes de sécurité. Ainsi, l'Igas révèle que les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP), auprès desquelles sont déclarés les séjours, n'ont disposé, pour l'année 2023, « *d'aucune information sur le classement ERP [établissement recevant du public – ndlr] pour 51 % des hébergements* ». Classement qui permet l'application du règlement de sécurité incendie.

Même constat sur les visites préalables des lieux d'accueil, qui permettent de vérifier leur accessibilité mais ne sont pas rendues obligatoires par l'instruction de 2015. « *Dans la majorité des cas, [elles] ne sont pas systématiquement réalisées* », étrille l'Igas. Théo avait remarqué, lors de son séjour, que « *le terrain était assez escarpé, sans rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et avec un accès aux soins qui se faisait par des escaliers* ».

## **Un renforcement des contrôles par l'État**

Au long de son rapport, l'Igas liste un ensemble de recommandations, parmi lesquelles : rendre obligatoire une formation rémunérée des accompagnateurs, développer un système permettant de recouper les informations relatives à tous les séjours ou créer une première base nationale des hébergements.

Sur ce point, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), qui pilote les politiques publiques de solidarité, nous indique qu'à partir d'avril 2024, [une plateforme de déclaration et de suivi des séjours a bel et bien été lancée](#). D'autres modules doivent, selon elle, permettre « *le signalement des événements indésirables graves (EIG)* ».

Le tout n'est pourtant pas encore fonctionnel. Pour l'été dernier, Christophe Roy, directeur d'APF Évasion France Handicap, avoue que cela n'a pas changé « *grand-*

*chose* », à cause de « *bugs au moment des déclarations* ». Il note tout de même un renforcement des contrôles de la part des préfectures sur ses séjours, de l'ordre de 20 % l'année dernière, avec des inspecteurs « *plus vigilants* ».

Quant à la formation des accompagnateurs, la DGCS admet que le sujet est toujours « *en cours d'expertise* ». Elle ajoute que ce travail doit « *permettre d'identifier le point d'équilibre permettant de concilier les impératifs de sécurité et de bien-être des personnes avec ceux de richesse de l'offre de séjour et de son accessibilité, notamment économique* ».

Face aux dysfonctionnements, au prix des séjours – entre 500 et 7 000 euros –, et compte tenu du profil précaire des vacanciers, à 47 % des travailleurs et travailleuses d'établissements ou de services d'aide par le travail (ESAT), de nombreux acteurs du monde du handicap craignent d'assister à une « *forme de business* ».

Aujourd'hui, les tarifs sont peu compensés par les aides financières. Quant aux opérateurs, ils appartiennent à 80 % au secteur associatif, confronté à une importante crise d'attractivité.

C'est pas parce que j'ai un fauteuil que j'ai envie de me retrouver avec d'autres personnes en situation de handicap.

Julien, 31 ans

Avec ses manquements, l'accès aux vacances reflète en

partie la politique du handicap telle qu'elle est menée en France. « *Du fait du manque d'accessibilité des lieux de loisirs, de restauration, d'hébergement, décrypte Pierre-Yves Baudot, professeur de sociologie à l'université Paris-Dauphine, la charge mentale de l'organisation des vacances est trop importante pour des familles, qui préfèrent se tourner vers des opérateurs.* » Alors que pour les établissements médico-sociaux, poursuit-il, « *le but n'est pas tant de leur offrir des vacances mais, pour l'essentiel, de gérer une baisse des activités lors des congés* ».

Une « institutionnalisation » du handicap, jusque dans les temps de loisir, qui fait débat. Renaud Guy est coordinateur d'une classe Ulis, dispositif pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap. Il s'interroge : « *On envoie des gens en colonie de vacances jusqu'à la fin de leurs jours. Moi ça ne m'intéresserait pas, à 40 balais, de passer mes vacances avec des personnes que je n'ai pas choisies et qui ont pour simple dénominateur commun avec moi le fait d'être porteuses de handicap.* »

Julien\*, 31 ans, se retrouve dans ces propos : « *Franchement, je préfère partir avec des potes et être libre de faire ce que je veux, c'est pas parce que j'ai un fauteuil que j'ai envie de me retrouver avec d'autres personnes en situation de handicap.* »

Aux yeux de Kevin Fermine, 33 ans, militant de Handi-

Social, association de lutte contre le validisme, le film *Un p'tit truc en plus* est finalement réaliste sur un point : l'infantilisation des personnes en situation de handicap lors des séjours. « *La manière avec laquelle les accompagnateurs interagissent avec les personnes est catastrophique, mais c'est la réalité. Dans ce film, on passe pour des clowns. Moi, cette réalité, elle me donne plus envie de pleurer que de rire.* »